



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 01/2021

**Construction d'un club-house sur le complexe sportif
de la Tioleyre**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances :

Lundi 15 février 2021, 19h30

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Historique

Le 20 novembre 2015, le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux accordait à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2.8 millions pour la construction des installations sportives de la Tioleyre (préavis 20/2015).

Le 17 juin 2016, la Municipalité inaugurait le centre en collaboration avec les utilisateurs que sont le FC Vignoble (200 membres), la FSG Cully (190 membres) et le Tennis Club Lavaux (130 membres).

Depuis le printemps 2020, la société de pétanque, Le Bouchon de Lavaux (45 membres) a rejoint le site.

Tennis Club Lavaux

Le Tennis Club Lavaux compte actuellement 240 membres, dont 76 juniors, 59 femmes, 90 hommes et 15 apprenti-e-s/étudiant-e-s. 83% sont domicilié-e-s à Bourg-en-Lavaux.

Depuis 2019, le dynamisme du Comité a permis l'affiliation du club à Swiss Tennis afin de pouvoir bénéficier de nombreux avantages, tels que :

- l'obtention de licences pour que les joueuses et joueurs membres puissent participer à des compétitions ;
- la constitution de deux équipes d'interclubs (une équipe féminine et une équipe masculine) ;
- la participation du club au championnat vaudois ;
- la visibilité du club sur le site Swiss Tennis ;
- l'organisation de tournois officiels, avec succès, réunissant à chaque événement de nombreuses et nombreux compétitrices et compétiteurs.

En 2020, l'équipe féminine du Tennis Club Lavaux a été promue de la 3^{ème} à la 1^{ère} ligue et l'équipe masculine, de la 3^{ème} à la 2^{ème} ligue.

Football-Club Vignoble

Le Football-Club Vignoble compte actuellement 230 membres, dont 110 juniors. Par année, une centaine de matchs officiels se jouent au stade des Ruvines à Cully.

Le Football-Club Vignoble utilise principalement le terrain des Ruvines pour ses matchs officiels, notamment en raison de la buvette qui s'y trouve. En effet, cette buvette attire le public et génère un bénéfice annuel d'environ CHF 12'000.-.

Projet et description des travaux

Sous l'impulsion des deux principaux clubs utilisateurs, et au vu de l'augmentation réjouissante de la fréquentation du centre sportif de la Tioleyre, la création d'une buvette (*clubhouse*), espace de rencontre et de convivialité, devient une nécessité, tant sur le plan économique que social. La Commune se doit d'offrir à ses clubs sportifs les infrastructures nécessaires à la pratique des différents sports, telles que terrains, vestiaires et buvette. En particulier pour le Tennis Club Lavaux et le Football-Club Vignoble, la mise en place du *clubhouse* favorisera l'organisation de tournois et compétitions, y compris ceux des juniors.

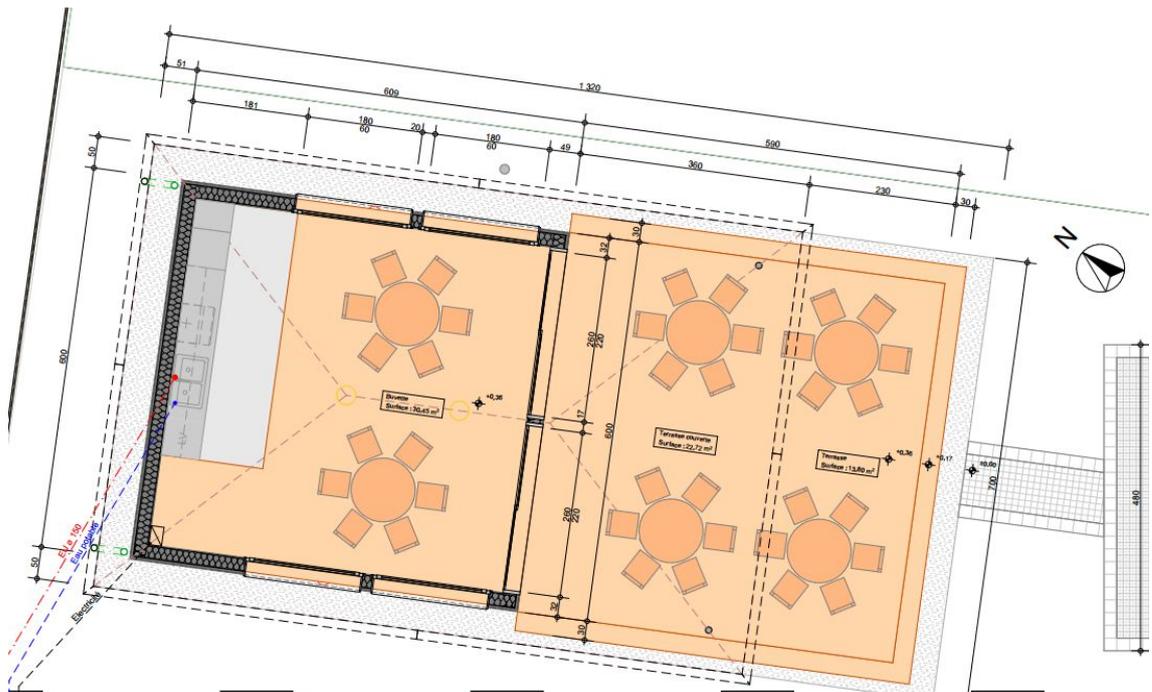
Par ailleurs, la visibilité des clubs sportifs passe par leurs activités mais également par leur convivialité. En plus des infrastructures de qualité sur le site, la réalisation d'un *clubhouse* contribuera à la fréquentation du centre de la Tioleyre par les sportifs et par le public, ce d'autant plus que la beauté du site se prête parfaitement à une telle installation. Pouvoir offrir à toutes et tous la possibilité de consommer sur place permet de générer un apport financier important pour les clubs. Il serait regrettable de se retrouver dans une situation identique à celle connue par le passé, faute de pouvoir accueillir le public. Le *clubhouse* pourra en outre être ponctuellement utilisé par d'autres sociétés locales de Bourg-en-Lavaux.

Le projet comprend une partie buvette fermée d'une surface d'un peu plus de 30 m², avec cuisine agencée, et une terrasse d'une surface globale de 36 m², dont 22 m² seront couverts par un avant toit.

La construction est prévue en ossature bois avec de l'isolation en laine de bois. Le chauffage ainsi que l'eau chaude sanitaire seront produits par la chaudière existante. L'alimentation en eau de la buvette se fera directement depuis le bâtiment existant et l'évacuation des eaux usées et claires par le réseau existant.

Images et plan





Coût des travaux

Le coût estimatif des travaux est basé sur les prix standards de la construction et des matériaux en vigueur. Il s'élève globalement à CHF 150'000.- TTC.

L'estimation détaillée du coût des travaux est la suivante :

Travaux	Montant CHF
Préparation du terrain, fondations	10'000.00
Canalisations	2'000.00
Charpente, structure	23'000.00
Revêtement extérieur	11'000.00
Fenêtres en bois	9'000.00
Toiture	19'500.00
Électricité	5'000.00
Chauffage, ventilation	5'000.00
Sanitaire	4'000.00
Cuisine	20'000.00
Finitions intérieures	7'000.00
Nettoyages	500.00
Honoraires géomètre et thermicien	5'000.00
TOTAL CFC 2 Bâtiment	121'000.00
Divers et imprévus env. 15%	18'150.00
TVA 7,7 %	10'715.00
TOTAL TTC, arrondi à	150'000.00

Les plans d'exécution et travaux d'ingénieur ainsi que les appels d'offres seront réalisés par le service des bâtiments.

Plan de financement

Par lettres d'intention, les deux clubs utilisateurs se sont engagés à participer financièrement au coût des travaux, pour un total de CHF 100'000.-. Il sera conclu une convention avec le Tennis Club Lavaux fixant les conditions financières, soit une contribution annuelle de CHF 7'000.- sur une durée déterminée de dix ans, ainsi que les modalités d'utilisation et d'entretien des locaux (à charge des clubs). Une convention identique sera signée avec le FC Vignoble, fixant la contribution annuelle à CHF 3'000.- sur dix ans.

Le solde, soit CHF 50'000, est pris en charge par la Commune, à raison de CHF 5'000.-

sur 10 ans. A l'échéance des conventions, les conditions de mise à disposition du clubhouse seront revues.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 01/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'une buvette dans le complexe sportif de la Tioleyre ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit de construction de CHF 150'000.- TTC ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans maximum, la première fois au budget 2022 (chapitre 35305).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 janvier 2021

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Paul Demierre